

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 18 novembre 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-123**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 18 novembre 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 8 novembre 2024.

Point de l'ordre du jour :

8.2. Motion relative à l'évaluation des dispositifs de prévention, d'accompagnement et de traitement des VSS au sein de l'établissement dans le cadre de l'enquête de l'IGESR sur des faits de violences sexistes et sexuelles signalés à l'Université de Tours

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis du comité social d'administration du 7 novembre 2024,

Exposé de la décision :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la motion suivante :

Le conseil d'administration se félicite de l'ouverture de cette enquête par l'IGESR et considère que cette démarche est essentielle pour rétablir la confiance de la communauté universitaire. Le conseil d'administration souligne l'importance de traiter les faits de violences sexistes et sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur.

1. Reconnaissance de l'importance de l'enquête de l'IGESR

Le conseil d'administration estime que l'intervention de l'IGESR, organe indépendant et spécialisé, est un levier de contrôle et d'analyse permettant d'aborder les faits avec impartialité et d'en examiner les causes systémiques. En permettant une évaluation neutre, l'enquête renforce l'indispensable transparence et la crédibilité des actions à mettre en œuvre. Cette enquête doit également être l'occasion de sensibiliser l'ensemble des acteurs et d'apporter des recommandations pour lutter efficacement contre les violences sexistes et sexuelles dans notre établissement.

2. Évaluation des dispositifs existants et recommandations

Alors que depuis quatre ans, l'université de Tours a développé des dispositifs pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, le CSA doit pouvoir aborder les éléments suivants :

- Procédures internes de signalement et de traitement : évaluer leur accessibilité, leur transparence et leur efficacité pour garantir une prise en charge rapide et sécurisée des victimes ;
- Formation et sensibilisation : s'assurer de la mise en œuvre de programmes de formation obligatoires pour l'ensemble des personnels et étudiants afin de prévenir et détecter les comportements inappropriés ;
- Dispositifs d'accompagnement des victimes : vérifier la mise en place de structures d'écoute et de soutien psychologique ainsi que l'accès à des conseils juridiques.

Le conseil d'administration souligne l'importance qu'il portera aux conclusions de l'IGESR qui seront des éléments importants pour renforcer les dispositifs en matière de prévention, de signalement et d'accompagnement des victimes. Ces conclusions devront ainsi être présentées au CSA.

3. Respect de la confidentialité et de la présomption d'innocence

Le conseil d'administration insiste sur l'importance de garantir la confidentialité des enquêtes pour protéger l'identité des victimes et des témoins ainsi que des personnes mises en cause, dans le respect de la présomption d'innocence. Le conseil d'administration rappelle qu'il est essentiel de prévenir toute atteinte aux droits et à la dignité des personnes impliquées et de protéger leur vie privée tout au long de l'enquête.

4. Suivi et évaluation des recommandations

Le conseil d'administration souhaite une présentation des conclusions de l'enquête administrative au CAC, au CSA et en son sein et un suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations qui pourront être formulées par l'IGESR à l'issue de son enquête. Un tel suivi peut inclure :

- Des rapports intermédiaires de suivi : pour informer la communauté universitaire et les instances de gouvernance des progrès réalisés ;
- Des indicateurs d'évaluation : pour mesurer l'efficacité des dispositifs et des actions mises en place.

Le conseil d'administration réaffirme son soutien aux initiatives visant à rendre l'université plus sûre et inclusive. Il appelle l'ensemble des acteurs de l'Université de Tours à agir afin de contribuer à une culture institutionnelle d'écoute, de respect et de prévention contre les violences sexistes et sexuelles. Ce travail de fond, renforcé par l'enquête de l'IGESR, contribuera à la construction d'un environnement académique serein, respectueux et équitable pour tous.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la motion relative à l'évaluation des dispositifs de prévention, d'accompagnement et de traitement des VSS au sein de l'établissement dans le cadre de l'enquête de l'IGESR sur des faits de violences sexistes et sexuelles signalés à l'Université de Tours.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 25
Membres présents : 17	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 8	Votes exprimés : 25
Total des membres présents et représentés : 25	Majorité requise : 13
	Pour : 25
	Contre : 0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI